

COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

PREMIÈRE RÉUNION – ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2004

Tenue à Gatineau (secteur Hull), **LE MERCREDI 14 JANVIER 2004 À 17 H**

Maison du Citoyen, salle Jean-Alie

PRÉSENCES : Madame Louise Poirier, conseillère du district 6 et présidente de la Commission
Monsieur Simon Racine, conseiller du district 9
Monsieur Joseph De Sylva, conseiller du district 12

Monsieur Guy Jean, citoyen
Monsieur André Laprise, citoyen
Monsieur Michel Prévost, citoyen
Madame Monique Trotier, citoyenne

Madame Mireille Boudreault, directrice - Service - Arts, culture et lettres
Madame Line Lamoureux, secrétaire - Service - Arts, culture et lettres

ABSENCES MOTIVÉES : Madame Louise Mercier, citoyenne
Madame Danielle Grégoire, citoyenne
Monsieur Michel-Rémi Lafond, C.R.C.O.
Monsieur Éric Soucy, personne ressource M.C.C.Q.
Monsieur Louis-Paul Guindon, directeur - Module – Culture et loisirs

INVITÉS : Monsieur Steve Fournier, chef de division - Diffusion culturelle
Madame Carole Laguë, chef de division – Bibliothèque et lettres
Madame Annie-Claude Scholtès, coordonnatrice aux communautés culturelles
Madame Lucie Thibaudeau, technicienne spécialisée
Monsieur André-Yves Duchesne, bibliothécaire

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bonne année et la bienvenue aux membres ainsi qu'au personnel du Service des arts, de la culture et des lettres. Elle remercie le personnel pour l'organisation du souper de Noël.

Elle désire fortement que les dossiers soient entièrement étudiés à cette rencontre. Des félicitations sont faites au personnel du Service des arts, de la culture et des lettres pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Il faut noter que tout ce qui est discuté durant la rencontre doit rester confidentiel jusqu'à l'approbation par le Conseil municipal.

1.1 Déroulement

La directrice du Service présentera les dossiers un à un. S'il y a des questions, c'est Guy Jean et Monique Trotier qui y répondront puisque ce sont les membres qui ont fait partie du comité d'étude. Si les questions sont plus spécifiques, c'est le responsable du dossier qui répondra. Suite à un accord, Lucie Thibaudeau inscrira les décisions de la Commission.

1.2 Présentation d'un dossier auquel un membre est associé

Lors de la présentation d'un dossier auquel un membre est associé, le membre devra se retirer pendant l'étude du dossier. Les recommandations prises par la Commission seront transmises audit membre à la fin de la rencontre.

Avant de débiter, Monsieur Racine suggère qu'un tableau synthèse soit élaboré lors d'une prochaine étude afin d'aider les membres à mieux s'orienter.

La directrice explique que le tableau synthèse n'a pas été produit puisque le délai qu'avait le personnel du Service pour réaliser cette tâche était trop court. Cependant, la suggestion est notée et l'an prochain, ce tableau sera disponible.

ACTION PAR : Service des arts, de la culture et des lettres

2. Portrait général des demandes

La directrice donne le portrait général des demandes. Il y a eu 98 envois aux organismes et 89 réponses ont été reçues comparativement en 2003, 56 dossiers avaient été étudiés. C'est une importante augmentation.

Suite à l'an passé, les documents ont été regroupés différemment. Les organismes ont été rassemblés selon leur domaine d'intervention. Également, les contributions données par le Service se retrouvent dans le document. Donc le portrait des subventions est bien démontré.

Le budget de l'année 2004 équivaut à 191 310 \$, ce qui veut dire une augmentation d'environ 30 000 \$ si on se réfère au budget de l'année précédente. Présentement, les subventions qui vont être étudiées totalisent un montant de 181 950 \$. Il reste donc un montant d'environ 9 360 \$. Il faut noter que six organismes culturels n'ont pas encore été traités. La somme restante devrait être conservée à l'étude de ces dossiers ultérieurement.

Il faut préciser que les organismes culturels avaient jusqu'au 5 décembre pour transmettre leur demande de subvention.

3. Considérations générales

Monsieur Guy Jean prend la parole. Suite aux deux rencontres sur l'étude des subventions avec le personnel du Service ainsi que Monique Trotier, il indique que le travail qui a été effectué est remarquable. Les informations fournies étaient pertinentes et de qualité. Les responsables connaissaient bien les organismes étudiés.

Voici ce dont ils ont tenu compte lors des délibérations :

- ◆ du nombre de participants aux activités;
- ◆ du nombre de personnes rejointes / le rayonnement;
- ◆ de certaines difficultés de diffusion inhérentes à la région;
- ◆ du développement de la jeunesse;
- ◆ du soutien aux artistes professionnels;
- ◆ du soutien à la création et à de nouveaux projets;
- ◆ de la pertinence de développer des résidences et la diffusion des résultats;
- ◆ du support à la relève artistique;
- ◆ de la reconnaissance financière symbolique à de nouveaux inscrits;
- ◆ de la reconnaissance des communautés culturelles;
- ◆ de la reconnaissance des villages urbains;
- ◆ de la situation financière des organismes;
- ◆ de la qualité de la présentation des demandes, des activités et de la réputation des membres.

Également, voici les questions abordées et sur lesquelles la Commission devra se pencher éventuellement :

- ◆ Distinguer les différents secteurs d'intervention chez certains organismes ex. : Imagier en art visuel, parc de l'imaginaire en spectacle;
- ◆ Établir l'équité à l'intérieur des champs d'intervention et dans la répartition des fonds par discipline;
- ◆ Réviser l'ordre de grandeur de certains investissements;
- ◆ Établir des critères d'évaluation selon les secteurs et les champs d'intervention;
- ◆ Établir des critères d'évaluation de la qualité des mandataires et des anciens organismes sans but lucratif;
- ◆ Établir un suivi d'évaluation avec les organismes;
- ◆ Faire le choix des organismes qui pourraient bénéficier de subventions pluriannuelles;
- ◆ Séparer les subventions de logements, d'assurances, de création et projets et de fonctionnement;
- ◆ Discuter du principe de reconnaissance au moyen de subventions;
- ◆ Distinguer les budgets de subventions gérés par la Ville de ceux gérés par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- ◆ Encourager le réseautage à l'intérieur des secteurs d'intervention;
- ◆ Évaluer progressivement et par secteur les subventions remises aux organismes;
- ◆ Gérer les subventions selon un ordre de grandeur et de finalité.

La présidente est très satisfaite de la façon dont les dossiers ont été traités.

4. Étude des subventions

L'étude débute avec les communautés culturelles. Il faut remarquer qu'auparavant, les demandes provenaient de différents services de la Ville et que c'est pour cette raison qu'il est difficile d'indiquer le soutien accordé en 2003. La façon de procéder cette année a changé. Les communautés culturelles ont dû remplir un formulaire de demandes de subvention de l'année 2004 et ces demandes ont été rassemblées au Service des arts, de la culture et des lettres. Il sera plus facile de soutenir un organisme de cette façon et de contrôler le soutien demandé.

Les dossiers d'organismes sont étudiés un à la fois et quelques modifications sont suggérées.

Monsieur Joseph De Sylva se retire à 18 h 15 avant l'étude du dossier de l'organisme Maison portugaise des arts et culture auquel il est associé et reprend son siège à 18 h 20.

Romancutèle - Dossier en retard. Après discussion, il est autorisé de verser le même montant que 2003 en services à cet organisme.

Samedis littéraires - Suggestion que cet organisme se fasse connaître par la bibliothèque.

Simon Racine quitte son siège à 18 h 50.

Michel Prévost quitte son siège à 19 h.

ASSURANCES :

Il est précisé qu'un organisme desservant des adultes doit payer pour se faire assurer par la Ville. Une vérification sera faite auprès du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire afin de s'assurer que cette directive s'applique à eux également.

ACTION PAR : Service des arts, de la culture et des lettres

Entrez chez l'artiste - Organisme est en processus d'incorporation, donc une somme de 400 \$ lui est réservée. Aussitôt que l'incorporation sera en vigueur, la somme lui sera déposée.

Concerts Ponticello - Une condition s'applique à leur demande. Il leur sera indiqué de produire un à deux spectacles à la Basoche.

Concours de musique du Canada Outaouais – S'assurer que la Ville recevra une visibilité proportionnelle à son implication.

Monique Trotier se retire à 19 h 35 avant l'étude du dossier de l'organisme Productions double visions auquel elle est associée et reprend son siège à 19 h 45.

Théâtre du Beau risque – Les orienter également vers d'autres intervenants du milieu (ex. : CLD, Corporation de développement économique, etc.).

Guy Jean et Monique Trotier se retirent à 20 h 10 avant l'étude du dossier de l'organisme Association des auteurs de l'Outaouais auquel ils sont associés et reprennent leur siège à 20 h 15.

Association des auteurs de l'Outaouais – Leur préciser qu'un montant de 550 \$ leur est octroyé pour le 25^e anniversaire de l'organisme et qu'il n'est pas récurrent.

Contes du mardi – Il manque certaines informations. Le Service doit s'assurer de recevoir ces dernières.

Salon du livre de l'Outaouais – Concernant la tarification du palais des congrès, le Service doit s'assurer d'inscrire que la location se fera sur la base de tarif de l'année 2002.

André Laprise se retire à 20 h 40 avant l'étude du dossier de l'organisme Académie de danse de l'Outaouais auquel il est associé et reprend son siège à 20 h 50.

Académie de danse de l'Outaouais – Une comparaison entre les coûts de loyer sera faite avec les organismes similaires afin d'assurer une équité entre chacun.

Michel Prévost se retire à 21 h 08 avant l'étude du dossier de l'organisme Centre régional d'archives de l'Outaouais auquel il est associé et reprend son siège à 21 h 09.

Festival de musique sacrée de l'Outaouais – Il est suggéré de demander à l'organisme de réévaluer la nécessité d'avoir un si grand nombre de lieux de concerts. Il serait semble-t-il plus avantageux pour la clientèle d'avoir un ou deux endroits seulement.

Festival du film de l'Outaouais – L'organisme a déjà un montant de 1 000 \$ en banque provenant de l'enveloppe 2003 car leur événement n'a pas eu lieu. Le Service a informé l'organisme par écrit que ce soutien, déjà donné, sera appliqué à la subvention 2004.

Le soutien accordé aux organismes du secteur scolaire a été harmonisé. Ils reçoivent tous le même montant pour chaque événement.

Michel Prévost se retire à 21 h 11 avant l'étude du dossier de l'organisme Société d'histoire de l'Outaouais auquel il est associé et reprend son siège à 21 h 12.

La liste des organismes qui reçoivent un soutien financier provenant du budget du Service des arts, de la culture et des lettres a été transmise aux membres en même temps que les dossiers de subvention. Après discussion, il est mentionné que ces organismes, qui sont hors du programme de soutien aux organismes culturels, ne devraient pas faire partie de la résolution. Le Service devra assurer le suivi sans passer par la Commission. Il faut noter que ces organismes devaient transmettre une demande comme il a été indiqué aux autres organismes culturels. Cependant, l'Écomusée n'a pas rempli leur demande.

Certains organismes n'ont pas fait de demande en 2004 :

- ⇒ Art-bus
- ⇒ Espace Dallaire
- ⇒ Société des arts visuels de l'Outaouais
- ⇒ Association des résidents du Plateau
- ⇒ École secondaire Nicolas-Gatineau
- ⇒ Harmonie contre-temps
- ⇒ Cégeps en spectacle
- ⇒ Les vivaldites de l'Outaouais (n'existe plus)

La présidente demande à Monsieur De Sylva de vérifier pourquoi l'Association des résidents du Plateau n'a pas fait de demande.

ACTION PAR : Joseph De Sylva

Les projets qui ne cadrent pas dans le programme de soutien sont regardés. Pour la demande de rénovation de la chapelle du Collège St-Alexandre, il est suggéré au Service de vérifier auprès du Service de l'urbanisme pour le programme Renouveau urbain. Également, il est recommandé que la Commission invite le responsable du Collège St-Alexandre à venir faire une présentation relativement à leur projet.

ACTION PAR : Service des arts, de la culture et des lettres

La présidente demande que le Service lui indique le montant alloué au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour les subventions des organismes communautaires et sportifs 2004.

ACTION PAR : Service des arts, de la culture et des lettres

Fondation radio enfant – Une rencontre devra avoir lieu avec les responsables du dossier afin de répondre à leur demande.

ACTION PAR : Service des arts, de la culture et des lettres

Après avoir passé en revue les demandes et les recommandations du Service, il est proposé d'adopter les demandes et les modifications qui ont été présentées et discutées à cette réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après l'étude, certaines recommandations sont faites. Quelques indications supplémentaires seront ajoutées sur le formulaire de demandes des organismes.

Il est mentionné d'inscrire une brève description de l'organisme. Ex : Les amis de la culture slaves : – danses folkloriques – semi-professionnel – nombre de participants – touche combien de personnes – quel secteur de la ville.

Lorsque c'est une nouvelle organisation, il faudrait l'indiquer sur la demande. Également, si c'est une subvention à la hausse ou à la baisse, tant en argent qu'en services, ou si c'est le statu quo avec 2003, il faudra l'inscrire. Les organismes seront regroupés par discipline et secteur d'intervention et la pratique professionnelle sera séparée du loisir culturel.

La présidente félicite Monsieur Guy Jean et Madame Monique Trotier pour l'excellent travail effectué avec toute l'équipe du Service des arts, de la culture et des lettres.

5. Membres du sous-comité de l'élaboration de la politique de subvention

La présidente informe les membres qu'un sous-comité pour développer une politique de subvention sera formé. Monique Trotier et Guy Jean ont manifesté l'intérêt de faire partie du sous-comité. Elle s'informe de l'intention des membres d'y participer. Il faut préciser que la présidente est toujours membre d'office.

6. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 26 janvier 2004 à 18 h, à la maison du Citoyen, salle des comités.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Fin de la rencontre : 22 h

Proposé par : Joseph De Sylva

Rédaction du procès-verbal

Signature de la présidente de la Commission

Line Lamoureux
Secrétaire de direction
Service des arts, de la culture et des lettres

Louise Poirier
Présidente